

Préfecture du Jura

S.I.V.O.S de Commenailles
35 place du Général Michelin
39140 Commenailles

Conseil syndical

Vendredi 9 juillet 2024

Procès-verbal n°4

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

MEMBRES PRÉSENTS :

François JACQUENOD ; Mireille PROST ; Déborah ROUSSEL ; Boris GRAND ;
Pascal FEBVRE

MEMBRES ABSENTS :

Timothé ALBOUC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal FEBVRE

Convoqué le 4 juillet 2024
Affiché le 12 juillet 2024

QUORUM : 5 sur 6

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h05.

En l'absence de remarque sur le Procès-Verbal du précédent Conseil Syndical, Madame la Présidente le soumet au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : une délibération fixant le plan financier pour le chantier de végétalisation à la demande des services de la Préfecture afin de valider l'obtention de la DETR

1. Point sur les travaux

1- La végétalisation

- Des demandes de subventions ont été déposées pour solliciter DETR et Fonds Vert pour le financement du projet à hauteur de 50 000€ (47 567€ sur le devis). Les 2 aides ne sont, à priori, pas cumulables.
- Le 22 mai 2024 ; la Préfecture a proposé de scinder la demande de financement en 2 parties telle que :
 - 6 490 € serait accordés forme de DETR
 - 7 972€ accordés sous forme de Fonds Vert
- Le dossier a été refait en urgence et renvoyé rapidement
- Le lendemain de l'envoi, un courrier de la Préfecture a été réceptionné qui stipulait l'attribution de DETR sur la totalité du projet, représentant 12 470€ (30% du coût total HT)
- Un nouveau rendez-vous a été organisé avec Olivier JOURNET afin d'évoquer avec lui certains changements envisageables dans le but de réduire les coûts du chantier.

Suite à cette rencontre, voici les modifications qui ont été apportées au projet :

-le tunnel végétal dont l'armature en métal augmentait le cout de 10 000 € a été abandonné au profit d'un aménagement moins onéreux avec des toiles tendues.

-certains emplacements qui demandaient des travaux de terrassement plus conséquent ont été réduits faisant passer ce pôle de dépenses de 17 000€ à 12 432€ TTC.

-Olivier JOURNET a réajusté son devis à 18 000€ TTC.

- Un acompte de DETR d'un montant de 4 972€ a été demandé pour le démarrage des travaux.

2- Liste des travaux pour l'été

La liste non exhaustive des travaux à réaliser a été fournie, en partie dans le compte rendu du conseil d'école.

Cependant, des travaux d'électricité ont été planifiés pour la première quinzaine de juillet. Ceux-ci seront réalisés dans la salle des professeurs pour palier le manque de prises murales pour les appareils de communication et le copieur ainsi que pour « le coin cafetière » des instituteurs.

Des travaux de plomberie seront réalisés pour résoudre des problèmes de canalisation récurrents dus au calcaire présent dans l'eau potable.

2 adoucisseurs seront installés et des tuyaux seront changés.

Des devis ont été demandés pour le perçage d'une porte communicante entre la salle de motricité et la salle de petite maternelle pour permettre un accès facilité aux plus petits de cette salle comme espace de jeu.

Des devis pour le remplacement du revêtement de sol de la salle de motricité seront demandés car celui-ci est dans un état déplorable suite à des infiltrations d'eau du toit, des changements de températures importants, des effets de l'usure et des UV.

2. Point sur le personnel

Madame la Présidente annonce que Mme MONI a demandé un congé parental de 6 mois renouvelable et qu'il ne reste donc que 3 agentes afin de pourvoir aux tâches de nettoyage des locaux. Cela provoquera une réorganisation des ménages

Un bon cadeau de 50€ a été acheté pour la venue au monde de l'enfant de Mme MONI.
A la rentrée, Carole MURTIIN sera l'ATSEM de la classe de MS et GS. Elle n'aura pas de changement d'emploi du temps cette année.
Pas de changement pour Stéphanie GANDREY non plus

Une réorganisation des ménages d'été est à prévoir du fait de l'absence de Mme MONI.

3. Point sur les conseils d'école

Madame la Présidente relate les points abordés lors du Conseil d'École du 18 juin 2024 au cours duquel ont été abordés les effectifs de la rentrée scolaire 2024-2025.

Les prévisions de fréquentation de l'école sont à la hausse avec 116 à 120 élèves pour la rentrée de septembre 2024.

La répartition dans les classes occasionnera donc des changements dans les utilisations des locaux.

Les maternels seront donc réunis dans leur bâtiment avec 2 classes : une classe de Très Petite Section/ Petite Section et une classe de Moyenne Section/Grande Section.

Les CP/CE1 occuperont la classe du bas dans l'ancien bâtiment (anciennement la classe des GS/CP).

Ces changements d'occupation des locaux demandent donc des travaux de réaménagement des classes avec des réorganisations d'aménagement, des mouvements de mobilier, notamment classe de Séverine ROBERT avec transfert de mobilier de l'ancien bâtiment au bâtiment maternelle.

La classe de CP/CE1 se retrouvant en bas de l'ancien bâtiment, la classe se trouvant en haut est envisagée pour accueillir les heures de cours en décroisement et l'accueil périscolaire du soir lors des heures de fortes fréquentations.

Ce point d'utilisation en partage avec le périscolaire ne trouvant pas consensus ; le conseil d'école devra, de nouveau, se réunir le 4 juillet 2024.

Lors de ce second Conseil d'École, un accord est trouvé pour l'occupation de la salle surnuméraire située à l'étage.

Une convention sera néanmoins rédigée le 9 juillet 2024 entre la directrice de l'école, le SIVOS et le service de la CCBHS en charge du périscolaire.

4. Délibération validant le plan de financement pour les travaux de végétalisation de la cour suite à l'obtention d'une subvention

Exposé :

Suite à la réception d'un courrier de Mr le Préfet accordant l'attribution d'une subvention, celui-ci invite le SIVOS à faire parvenir une délibération validant le plan de financement avec la somme accordée par la DETR

La Présidente expose donc le nouveau plan de financement en tenant compte de cette subvention :

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Travaux de végétalisation de la cour d'école	41 567.36 €
TOTAL HT	41 567.36 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant HT	Taux
DETR	12 470 €	30 %
Sous-total	12 470 €	
Autofinancement	29 097.36 €	70 %
Coût hors taxe prévisionnel	29 097.36 €	

Débat :

Les délégués acceptent l'aide octroyée par la Préfecture à hauteur de 30% des dépenses relatives aux travaux de végétalisation de la cour de l'école.

Décision :

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comprenant la DETR

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part restante des travaux

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent

5. Questions diverses

Madame la Présidente présente un point sur le budget qui présente quelques mauvaises surprises cette année avec des factures de transport pour la piscine datant de 2022 et 2023 reçues en plus de celles de 2024 et une très nette augmentation des coûts des séances de piscine refacturées par l'Espérance Lédonienne représentant une dépense supplémentaire de 5 735€ qui n'avait pas été prévue.

D'autre part, Madame PROST évoque l'augmentation du nombre d'enfants hors SIVOS fréquentant l'école. Cela représente 14 élèves à la rentrée 2024.

Ces élèves provoquent « un manque à gagner » car ils ne sont pas pris en charge financièrement par les communes de provenance.

Cette année, seuls les élèves des SIVOS de Chaumergy et Sellières vont pouvoir être refacturés suite à l'accord inter-SIVOS conclu l'an passé mais cela ne représente que 3 élèves.

La part d'élèves provenant de Chapelle-Voland ne cesse de croître du fait de l'accueil de fratrie et d'enfants

provenant de Commenailles ayant déménagé sur la commune de Chapelle-Voland.

A l'avenir, une vigilance sera apportée au dépôt des dossiers de demande de dérogation pour éviter ce genre de situation.

La réunion est levée à 21h50